

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 24

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 24

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et n'assume pas de responsabilité. — Toute lettre non adressée ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédaction en chef:
A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Ville de Lyon	9 fr.	Six mois	18 fr.	Un an	36 fr.
Département du Rhône	10 fr.	—	20 fr.	—	40 fr.
Autres départements	13 fr.	—	23 fr.	—	46 fr.

Four l'Étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent au 1er et au 15 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gerant:
C. THIÉRIOT
Imprimerie de M. K... 1-72

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gerant.

NOUVELLES DU JOUR

10 octobre.

L'approche des élections partielles a fait éclore, dans la Gironde, une nouvelle variété de comité électoral: c'est le "comité libéral conservateur et libéré-échangiste".

Bien que, au 2 juillet, les électeurs de la Gironde aient montré, en repossant la candidature du trop fameux M. Rouher, qu'ils n'étaient point dupes de cette tactique des hommes du passé...

On sait que, obéissant à une inspiration que nous croyons des plus malheureuses, le centre gauche a conseillé au président de la République...

Ainsi parle l'ancien serviteur de l'empire, le ministre de celui sur qui retombe toute la responsabilité de ce trouble, de cet affaiblissement que l'on ose reprocher à la France...

Dans le Calvados, en compétition avec M. Joret-Deslozières (nuance centre gauche), se présente M. de Fournès, dont la candidature électorale débute par cette déclaration: "Je ne suis pas républicain..."

A les en croire, M. Princeteau, saillant dans la personne de M. le comte de Paris le "futur dauphin de France", ne fait qu'user d'un droit que le pacte de Bordeaux a solennellement consacré...

Ce n'est pas, au reste, dans les seuls départements où doivent avoir lieu bientôt des élections partielles que se révèle ce travail latent des esprits, qui ne peut manquer d'éclairer le gouvernement et la Chambre sur la nécessité d'en finir avec les équivoques et avec cette formule par trop élastique de "l'essai loyal..."

— 3,000 francs qui me sont rentrés hier; je vais vous les chercher.
— Voilà comment je dresse les braves gens, dit M. de Cheylus quand Poulitier fut sorti; mais ses 3,000 francs ne peuvent pas nous tirer d'affaire...
— Je suis bien ce que vous avez reçu, mais je sais aussi ce que vous avez dépensé. Le 1^{er}, pour argent donné...

— Assez, tu es ennuyé avec tes additions; tire-nous plutôt d'affaire si tu peux. Il nous faut 20,000 francs avant midi; où les trouver?

— 20,000 francs à trouver avant midi, à Bordeaux, vous? Voyons, vous savez bien que c'est impossible; depuis que nous sommes ici, vous avez tout fait pour ruiner notre crédit; ainsi, il y a trois semaines, quand vous étiez au besoin de 4,000 francs; il y a quinze jours, quand il vous en a fallu 2,000...
— Encore des additions! Je l'en dispense. Toi personnellement, as-tu quelque chose?

Saint-Hilaire a écrit, c'est en son nom qu'il l'a fait, ce dont apparemment on ne songe pas à lui contester le droit.

L'instrument du traité de commerce entre la France et l'Angleterre est, à ce qu'on assure, complètement rédigé; il ne manque plus à ce document que la sanction officielle des deux gouvernements intéressés.

Le *Daily News* publie, à ce sujet, un nouvel article d'une certaine importance. En voici le passage le plus saillant: "Les négociations ont été commencées par la France et sont basées sur des concessions faites par M. Thiers au principe de la liberté commerciale..."

A ces bonnes intentions, l'Angleterre aura sans doute répondu par d'autres concessions. Toutefois le *Daily News* nous laisse entrevoir certaine clause, qui est, dit-il, à insérer dans le traité...

On sait que, obéissant à une inspiration que nous croyons des plus malheureuses, le centre gauche a conseillé au président de la République de créer une seconde Chambre...

Notre confrère ajoute ces renseignements, dont nous lui laissons la responsabilité: "On assure, dit-il, que M. Gambetta ne sera pas ménagé, non plus que M. Princeteau..."

Le bruit de la démission de M. Ernest Picard de ses fonctions de ministre de France à Bruxelles est confirmé. On croit que M. Ernest Picard, qui n'a pas cessé d'être en grande faveur auprès de M. Thiers, serait désigné pour un portefeuille ministériel.

Nous nous bornerons à mentionner, sans commentaires, les démentis de source officielle que nous transmet l'agence Havas, et qui se rapportent à divers incidents, dont l'un surtout nous avait paru d'une complète invraisemblance.

"Il n'a jamais été rien dit d'officiel à M. Thiers au sujet de M. Gambetta par aucun représentant de puissances étrangères à Paris. Il n'en a été question que dans les conversations privées, et, par conséquent, les opinions qui auraient pu être émises n'ont eu qu'un caractère absolument personnel..."

— Vous allez me faire l'honneur de dîner avec nous, dit-il au moment où l'Espagnol se leva, et ce soir nous continuerons.
— Après le dîner on continuait, et M. de Cheylus perdit encore; mais vers onze heures la veine changea: à une heure du matin il n'y avait plus ni perdant ni gagnant.
— Don José se leva:
— Maintenant, dit-il, c'est le moment de rentrer.
— Et moi, s'écria Sainte-Austreberthe en intervenant vivement, ne me donnez-vous pas ma revanche?
— Ce serait à moi de vous demander la continuation de la miéne; mais, à vrai dire, j'aimerais à en rester là: je suis fatigué de la nuit dernière.
— Il tint, malgré tout, à se retirer; mais M. de Cheylus n'y consentit pas. Il avait fait préparer une chambre à la préfecture pour son hôte, et celui-ci dut accepter.
— Eh bien! dit le préfet lorsqu'il fut seul avec Sainte-Austreberthe, nous l'avons échappé belle!
— Rien n'est gagné.
— Rien qu'un jour, ce qui est déjà quelque chose. Mais ce n'est pas tout, en y réfléchissant, je crois avoir trouvé un moyen pour que vous puissiez payer votre créancier demain à son réveil. Laissez-moi écrire quelques mots.
— Il écrivit deux lettres; puis ayant fait appeler le fidèle Poulitier:
— Prends une voiture, dit-il, et porte ces deux lettres au maire de Saint-Michel de Médoc et au receveur municipal; réveille-les, et qu'ils soient ici demain matin. — Affaire urgente.
— Que voulez-vous? demanda Sainte-Austreberthe.
— Payer; jusque-là dormons.

aux. Malheureusement il n'en est pas ainsi dans la réalité.
Rien ne sert de courir, il faut partir à point. Le plus souvent nous partons trop tôt; d'autres fois le mot fameux retentit à nos oreilles: "Il est trop tard."

Sur cette grave question de l'instruction obligatoire et laïque, que d'éloquence a été dépensée en France de part et d'autre! que de passions ont été remuées! Mais depuis tout le temps que cette agitation dure, avons-nous fait un pas? Les Anglais n'ont pas fait tant de bruit. Ils n'ont pas fait pour et contre tant de phrases retentissantes...

Nos lecteurs trouveront, dans la lettre suivante que notre correspondant particulier nous adresse de Londres, des détails complets sur la manière dont on vient de résoudre en Angleterre le problème grave de l'instruction laïque:

XXII
Londres, 5 octobre 1872.
De toutes les questions vitales qui, dans le monde civilisé, attendent en ce moment une solution en harmonie avec les besoins des sociétés modernes, la question de l'instruction primaire est peut-être la plus délicate et la plus pressante...

L'INSTRUCTION PRIMAIRE en Angleterre.

L'Angleterre est le pays privilégié où toute réforme vient à son heure. Nulle part et jamais le développement d'une nation n'a été si régulier et si sûr. Les innovations ont toute liberté de se faire jour dans l'opinion; elles mûrissent en paix, se développent par un travail naturel et lent; elles n'ont point affaire à des hostilités aveugles qui s'efforcent de les étouffer dans leur germe, ni à des impatiences exagérées, et le moment venu, elles rencontrent toujours un gouvernement qui s'en empare, les fait siennes dans la mesure du possible et du raisonnable, et les introduit dans le grand courant du droit public qu'elles ont ainsi pour effet de vivifier sans cesse.

Il est, hélas! tout autrement chez nous. Sitôt qu'une idée nouvelle surgit avec assez de netteté pour vaincre l'indifférence générale et pour attirer l'attention publique, nous nous hâtons de nous diviser en deux camps: les uns s'efforcent de l'arracher par la racine comme une mauvaise herbe, les autres d'en fausser le sens à force d'exagération passionnée et de sot enthousiasme. Ainsi trahiée, comment une réforme viendrait-elle à bien? Nous publions tout une idée nouvelle ne doit rencontrer jamais

ni cet excès d'honneur, ni cette indignité dans un pays qui a la prétention de rester à la tête de la civilisation et de donner l'exemple du progrès.
On fait parfois aux Anglais le reproche de ne pas aller assez vite en besogne. L'apparence est en effet contre eux, et à ne voir que nos impatiences et notre fièvre d'innovation, il semble que nous dussions arriver au but avant

soutenu en partie par la paroisse et en partie par l'Etat. L'école dans chaque district était immédiatement placée sous la direction spirituelle du ministre anglican, et les principes de l'Eglise anglicane étaient seuls reçus et enseignés dans ces écoles.

Cela était fort bien pour les habitants du *parish* (paroisse) fidèles à la religion d'Angleterre, mais pour les autres, il en était tout autrement.
Les *dissenters* (dissidents) ou chrétiens dont les opinions religieuses différaient de celles des anglicans, refusaient absolument, comme dissidents, d'envoyer leurs enfants dans une école anglicane; et, d'un autre côté, comme citoyens anglais, ils réclamaient le droit incontestable d'avoir leurs enfants instruits par des maîtres anglicans, et de payer des taxes pour l'éducation des enfants anglicans et de payer encore, d'un autre côté, pour soutenir des écoles de leur secte.

L'éducation act de 1870 vint apporter un remède à cette situation. Par cet acte, il était décidé que les écoles nationales ne donneraient plus à l'avenir qu'une instruction séculière, absolument séparée de tout enseignement religieux; que cet enseignement ne serait plus fait par le maître ou les maîtres de l'école, mais par des maîtres spécialement nommés à cet effet; l'enseignement religieux serait donné dans l'école à des heures fixes, absolument distinctes des heures d'étude, en sorte que les parents soient à même de faire sortir leurs enfants avant le commencement de l'instruction religieuse, s'ils le jugeaient à propos.

De cette façon, la difficulté semblait tranchée, tous les enfants pouvaient aller dans la même école sans pour cela entendre des doctrines religieuses contraires à celles de leurs parents.
Mais les *dissenters* n'admirent pas ce système. Ils veulent que l'Etat soutienne toute école composée d'un certain nombre d'enfants, à quelque secte qu'elle appartienne; ils admettent d'ailleurs le droit de l'Etat d'envoyer annuellement ses inspecteurs comme il le fait déjà pour s'assurer de la qualité de l'instruction donnée dans l'école.

Malheureusement pour les *dissenters*, le gouvernement croit avoir trouvé la seule solution possible de la question, et ne semble pas disposé à modifier l'acte de 1870. M. Forster, qui nous a donné cet acte, croit avoir fait tout ce qu'on pouvait faire, et le crois dans le vrai quand il dit: "Mon objet en passant cet acte, a été d'assurer à chaque enfant du royaume le plus haut degré d'instruction séculière auquel il ou elle puisse atteindre, en me basant sur le principe de la plus stricte impartialité; en sorte que les opinions des parents et l'intérêt intellectuel des enfants soient également sauvegardés."

Je vous ai dépeint aussi brièvement que possible la position de la question en Angleterre. Comme vous voyez, ici aussi les tiraillements sont nombreux; mais, je le répète, pour l'honneur du pays, ce n'est pas la nécessité et l'obligation de l'instruction qui sont mises en discussion.
Si, abandonnant le champ de bataille des partis, nous jetons de plus haut un coup d'oeil sur l'état général de l'instruction primaire, nous reconnaitrions, d'ailleurs, que cet état est fort satisfaisant. Des comités scolaires (*school boards*), ont pour mission de rechercher les enfants et de les envoyer de gré ou de force à l'école. Les maîtres de ces écoles ont tous passé des examens sérieux, et présentent les meilleures garanties de capacité. Chaque école possède un matériel d'éducation complet, et l'instruction est donnée autant par les yeux que par les oreilles. Beaucoup de cartes, de tableaux pour l'arithmétique et les lettres, pour l'histoire, pour les sciences naturelles couvrent les murs. Des compositions, des concours et des examens fréquents stimulent l'ardeur des élèves. Dans un grand nombre d'écoles l'enseignement des principales langues vivantes, et surtout du français, fait partie du programme élémentaire.

Tout cela est pour la génération qui pousse. Mais ceux qui déjà travaillent et n'ont pas reçu une instruction suffisante dans leur enfance sont désireux aussi de s'instruire. De là la création de ces classes du soir qui se font partout en Angleterre et donnent les plus splendides résultats.
Avant-hier a eu lieu la séance d'ouverture

en me trouvant exposé à payer 30 ou 40,000 francs, dont j'en avais pas le premier sou, j'ai cherché et étudié diverses combinaisons plus ou moins praticables. Tout d'abord, j'ai pensé à prendre cette somme sur le crédit affecté à la construction d'un asile d'aliénés, mais il y avait des difficultés de détail qui m'ont fait abandonner cette idée. Alors j'ai voulu vous traiter comme un adjudicataire de bois, auquel j'aurais fait rembourser son cautionnement. Mais il fallait des récépissés; vous auriez sans doute été obligé de donner une signature qui n'eût pas été la vôtre, et cela vous eût peut-être gêné.

— J'avoue que...
— Jusqu'à un certain point, je comprends cela, et c'est après avoir été au-devant de vos scrupules que je me suis rabattu sur le maire de Saint-Michel. Le hasard permit que la commune de Saint-Michel ait un pont à construire; ce pont, par suite de toutes sortes de difficultés, n'a pas encore été mis en adjudication. Je vous donne les travaux à exécuter, et immédiatement je vous fais verser par le receveur municipal les 20,000 fr. qui vous sont nécessaires.
— Comment? vous me transformez en entrepreneur de travaux, moi?
— Mais, cher ami, cela est absolument fictif, vous n'exécutez rien du tout, vous touchez seulement 20,000 fr.
— C'est égal, entrepreneur est risqué, entrepreneur!
Celle explosion de susceptibilité fut interrompue par l'intervention de l'huissier Poulitier. Il était debout devant une table, occupé à mettre en ordre des pièces et des dossiers; son voyage à Saint-Michel l'ayant empêché de faire cette besogne en temps, il s'avança devant son préfet dans l'attitude d'un homme qui veut parler.
— Que voulez-vous?
— Vous dire un mot.
— Dis-le.

du collège des Travailleurs (*Working men college*). Dans son discours, le directeur se félicitait du résultat des examens cette année. "Il n'y a pas un des concurrents des premiers cours, disait-il, qui ne serait à même de passer l'examen de *bachelor of arts* (à peu près nos deux bachelariats ensemble) à l'Université de Londres."

Et cependant ces intelligents ouvriers restent ouvriers, ne se croyant pas déclassés dans une profession manuelle, parce qu'ils ont une certaine instruction.
Ces tendances vers le savoir, vers la lumière, si visibles chez le peuple anglais, et en général si favorisées par ses conducteurs spirituels et politiques sont peut-être l'explication naturelle de la prospérité de ce pays et des libertés constitutionnelles dont il s'enorgueillit.

On a souvent répété que les peuples ont le gouvernement qu'ils méritent. Si l'axiome est vrai, il constitue le plus bel éloge qu'on puisse faire du peuple anglais.
L. M. K.

Nous sommes toujours péniblement impressionnés quand nous nous retrouvons en face de nous un adversaire qui nous combat avec des armes déloyales.
Voici ce que nous lisons dans le numéro d'hier de la *France républicaine*:

Le *Journal de Lyon* nous donne encore aujourd'hui une nouvelle preuve de la mauvaise foi constante qu'il apporte dans ses polémiques.

Le *déclat* "qu'il maintient de la plus absolue façon ses renseignements..."
Lesquels? Il n'en a donné aucun. Il s'est borné à dire, le 6 octobre, "qu'il ne perdrait pas son temps à redresser les renseignements très-erronés que donne la *France républicaine*". C'est précisément à propos de cette phrase que nous avons mis le *Journal de Lyon* AU DÉFI de redresser ces renseignements.

Aujourd'hui il répond d'un ton fier: "Nous maintenons de la plus absolue façon nos renseignements." Et le tour est fait. Ce n'est pas plus malin que cela. Le lecteur confiant se dit: "Ah! il paraît que le *Journal de Lyon* a des renseignements et qu'il les a publiés. Il les maintient. Il est bien possible qu'il ait raison."
Il n'y a qu'un malheur pour le *Journal de Lyon*, c'est que, ces renseignements qu'il maintient si fièrement, il ne les a JAMAIS publiés; et il se garde bien de les donner. C'est tout simplement une frime, un tour de passe-passe, une machine à tromper les naifs. Que voulez-vous y faire? c'est sa manière à lui d'entendre et de pratiquer la discussion.

Il n'y a qu'un malheur à tout ceci: c'est que le *Journal de Lyon* a publié, dans son numéro du samedi 5 octobre, deuxième colonne de la troisième page, un article de quatre-vingt-deux lignes, racontant dans tous ses détails cette réunion. Ce récit a même été confirmé le lendemain par le compte-rendu officiel, dressé par le bureau de la société.
Voilà comment le *Journal de Lyon* fait des "tours de passe-passe"; et voilà comment on sert la vérité à la *France républicaine*.

Il serait si simple pourtant de ne jamais la travestir!

— C'est que...
— Parle devant M. le vicomte et dépêche-toi.
— Eh bien, ce que vous allez faire là, vous savez, c'est une...
— Hésite!
— Allons, une quoi?
— Eh bien! ce n'est pas à faire.
— Hein! s'écria M. de Cheylus en riant, qu'est-ce que je vous disais hier, ce garçon n'est-il pas admirable? Sur tout, il a des opinions et des mots de cette profondeur. Ça ce n'est que de l'être doué. Merci de ton observation, mon brave Jean, mais pour le moment, ce dont j'ai besoin, c'est que tu introduces le maire de Saint-Michel aussitôt qu'il arrivera, et que, quand on l'avertira que M. Rivadeynera a sonné, tu viennes me le dire tout de suite. Va, grosse tête.

— Sans doute, continua M. de Cheylus lorsque l'huissier fut sorti, je regrette de faire jouer le rôle d'un entrepreneur à un homme tel que vous; mais enfin c'est une dure nécessité, par laquelle vous devez passer. D'ailleurs, je vais arranger les choses de telle sorte que ce rôle sera insignifiant et ne durera que peu de temps.
— Comment cela?
— En écrivant la pièce qui doit enlever l'autorisation du maire de Saint-Michel, je vais vous l'expliquer.
Disant cela, M. de Cheylus se mit à son bureau et commença à écrire sur une feuille de grand papier à en-tête, la lettre suivante, prononçant haut les mots à mesure qu'il les traçait.
(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON Du 11 Octobre 1872.

UN MARIAGE

Sous le second Empire.

Par Hector MALOT

— Voilà tout ce que j'ai trouvé, dit-il en posant sur un guéridon, 13 fr. 50 c.

— Comment, 13 francs 50 centimes? Mais j'ai reçu...

— Je sais bien ce que vous avez reçu, mais je sais aussi ce que vous avez dépensé. Le 1^{er}, pour argent donné...

— Assez, tu es ennuyé avec tes additions; tire-nous plutôt d'affaire si tu peux. Il nous faut 20,000 francs avant midi; où les trouver?

— 20,000 francs à trouver avant midi, à Bordeaux, vous? Voyons, vous savez bien que c'est impossible; depuis que nous sommes ici, vous avez tout fait pour ruiner notre crédit; ainsi, il y a trois semaines, quand vous étiez au besoin de 4,000 francs; il y a quinze jours, quand il vous en a fallu 2,000...
— Encore des additions! Je l'en dispense. Toi personnellement, as-tu quelque chose?

— Vous allez me faire l'honneur de dîner avec nous, dit-il au moment où l'Espagnol se leva, et ce soir nous continuerons.
— Après le dîner on continuait, et M. de Cheylus perdit encore; mais vers onze heures la veine changea: à une heure du matin il n'y avait plus ni perdant ni gagnant.
— Don José se leva:
— Maintenant, dit-il, c'est le moment de rentrer.
— Et moi, s'écria Sainte-Austreberthe en intervenant vivement, ne me donnez-vous pas ma revanche?
— Ce serait à moi de vous demander la continuation de la miéne; mais, à vrai dire, j'aimerais à en rester là: je suis fatigué de la nuit dernière.
— Il tint, malgré tout, à se retirer; mais M. de Cheylus n'y consentit pas. Il avait fait préparer une chambre à la préfecture pour son hôte, et celui-ci dut accepter.
— Eh bien! dit le préfet lorsqu'il fut seul avec Sainte-Austreberthe, nous l'avons échappé belle!
— Rien n'est gagné.
— Rien qu'un jour, ce qui est déjà quelque chose. Mais ce n'est pas tout, en y réfléchissant, je crois avoir trouvé un moyen pour que vous puissiez payer votre créancier demain à son réveil. Laissez-moi écrire quelques mots.
— Il écrivit deux lettres; puis ayant fait appeler le fidèle Poulitier:
— Prends une voiture, dit-il, et porte ces deux lettres au maire de Saint-Michel de Médoc et au receveur municipal; réveille-les, et qu'ils soient ici demain matin. — Affaire urgente.
— Que voulez-vous? demanda Sainte-Austreberthe.
— Payer; jusque-là dormons.

sienné une hausse considérable sur cette matière, surtout au moment où les velours ont été très-recherchés, velours qui sont faits avec les meilleures qualités et pour lesquels les fabricants et filatures étrangers souffrent de peine.

Aussi les fabricants furent-ils contraints de faire leur commande aux filateurs pour des époques de livraison très-éloignées, quatre à six mois, les marchés à livrer pour les filés les plus renommés furent même de 8 à 9 mois.

En présence des demandes nombreuses et des prix élevés de ces filés, un assez grand nombre d'industriels suisses, allemands, italiens se mettent à faire de la schappe, mais non sans avoir à vaincre de grosses difficultés, il faut espérer que leurs efforts seront couronnés de succès et qu'ils pourront satisfaire toutes les demandes.

L'importation à Créfeld de la schappe anglaise devient de plus en plus faible, parce que les filateurs anglais préfèrent vendre leurs produits sur leurs marchés où ils sont bien accueillis; les filés suisses, allemands, sont donc très-recherchés à Créfeld.

Le prix des schappes anglaises, très ferme depuis le mois de mai, se mit à hausser jusqu'à la fin de l'année, époque à laquelle la hausse était de 33 0/0 pour les qualités moyennes, et de 25 0/0 pour les qualités supérieures.

Le prix des schappes suisses et allemandes monta sensiblement de janvier à avril, resta calme de mai à juin, se mit à hausser continuellement de juillet à décembre où il atteignit une hausse de 33 1/3 0/0 jusqu'à 40 0/0. Un fait digne de remarque c'est que le prix des schappes est complètement indépendant des fluctuations du marché des soies brutes.

La consommation en schappe pour l'année 1871 s'élevait à 101,379 kilog. contre 81,067 kilog. de l'année 1870. Nous donnons dans le tableau suivant les variations de prix des trois qualités principales de schappe, en moyenne mensuelle.

Tableau V. showing monthly price variations for different qualities of shawl (schappe) from December to January. Columns include month, quality type, and price per kilogram.

Dans le prochain numéro nous donnerons la

traduction littérale du rapport qui a trait aux soieries velours, rubans teintures et apprêts.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 10 octobre. PAR ROULADE, ING.-OPTICIEN. THERMOMETRIE, BAROMETRE, ETAT, VENT. Includes weather forecast and temperature data.

SPECTACLES DU 11 OCTOBRE. GRAND-THEATRE, THEATRE DES NOUVEAUTES, THEATRE DU GYMNASSE. Lists plays and performance times.

Contre le Mal aux Dents. de toute espèce, ainsi que contre toutes les maladies de bouche et de dents, le Dentifrice-Anathérine du docteur dentiste de la cour impériale-royale d'Autriche J. G. POPP, de Vienne.

rué de Lyon, 89) mérite surtout d'être recommandé à juste titre, et par préférence de toutes les autres remèdes louables pour de telles souffrances. Il est bon non-seulement par ses effets calmants et salubres pour les maux qui affectent les parties de la bouche et les dents, comme le fungus, les ulcères, la gencive enflammée, les douleurs nerveuses et rhumatismales, la carie et le scorbut, après avoir écarté ces maux par l'usage continué du Dentifrice-Anathérine, il les empêchera aussi de revenir, et il donnera à la bouche une santé et une fraîcheur d'une si longue durée qu'elle paraît devenir toujours plus rare dans notre temps. Le Dentifrice-Anathérine est donc pour beaucoup de personnes un si sûr remède qu'un présevatif indispensable, et il devrait le devenir pour chacun qui se voit forcé de l'employer par suite d'une des maladies nombreuses de bouche et de dents, qui sont ordinairement très-douloureuses.

Du reste, l'emploi expérimenté de près de 22 ans prouve les excellentes qualités de cette essence, qui, même au-delà de l'Europe, est répandue depuis longtemps, et qui a obtenu une approbation avantageuse dans les cercles de la plus haute société. MICHEL LEVY FRÈRES, ÉDITEURS. Rue Auber, 3, place de l'Opéra. LIBRAIRIE NOUVELLE, boul. des Italiens, 15. EN VENTE: L'HOMME-FEMME. Par Alex. DUMAS Fils. Un volume grand in-18. — Prix: 2 francs (franco).

L'Annuaire et les Almanachs Mathieu (de la Drôme) pour 1873 viennent de paraître. Ces utiles publications renferment la prédiction du temps pour la fin de 1872 et pour toute l'année 1873. Voici celles qui concernent les deux derniers mois de 1872: Novembre. Neige ou pluie et vent à la nouvelle lune, qui commencera le 1er et finira le 8. — Vent fort du 9 au 11. — Froid rigoureux. — Fortes pluies à la pleine lune, qui commencera le 14 et finira le 23. Mer agitée sur toutes les côtes de France. Naufrages redoutés, ainsi que sur les côtes d'Espagne. Tourment vers les îles Baléares (Méditerranée). — Pluies torrentielles à la nouvelle lune, qui commencera le 30 et finira le 7 décembre.

Les services rendus à l'agriculture et à la marine par leurs prédictions justifiées de plus en plus la popularité acquise, depuis bientôt dix ans, à l'Annuaire et aux Almanachs de M. Mathieu, ont été naturellement par la confirmation des prédictions formulées chaque année dans ces petits livres, ainsi qu'en témoignent tous les journaux de Paris et de province, qui constatent journellement la réalisation de chaque prédiction. L'espace nous manquerait ici pour reproduire, même en partie, ces témoignages; nous nous bornerons à appeler l'attention des lecteurs sur le résumé qu'en donne M. Nègre dans l'Annuaire et les Almanachs, et ils le feront sans remarquer dans les publications de cette année, qu'indépendamment des diverses prédictions sur les variations de l'atmosphère en 1872, et qui toutes ont été justifiées, il est une promesse que faisons formellement ces almanachs, et qui s'est si heureusement réalisée: l'abondance générale des récoltes en France. Or l'abondance des récoltes en France cette année est un fait exceptionnel, puisque tous les autres pays en ont été privés.

VILLE DE PARIS (1869) Tirage du 15 octobre 1872 250,000 fr. de lots. Pour participer aux chances de ce tirage il suffit de verser cinq fr. par obligation chez M. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon. 4207

CHANGEMENT DE DOMICILE. Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. IMPRIMERIE H. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me GUILLERMAIN, avoué à Lyon, place d'Albon, numéro 1.

Vente par licitation avec concours d'étrangers, devant le tribunal civil de Lyon, en quatre lots séparés, sur enchère générale.

D'UNE PRAIRIE de neuf hectares cinquante-huit ares environ, située en la commune de Quincieux, lieu des Mouilles, canton de Neuville-sur-Saône.

Le premier lot est d'une contenance de deux hectares quatre-vingt-cinq ares quatre-vingt-quatorze centiares environ, la mise à prix est de... 10,000 fr.

Le second lot est d'une contenance de un hectare cinquante ares dix-sept centiares environ, la mise à prix est de... 8,000

Le troisième lot est d'une contenance de un hectare cinquante-quatre ares quatre-vingt-seize centiares environ, la mise à prix est de... 7,000

Le quatrième lot est de trois hectares quarante-un ares quatre-vingt-un centiares environ, la mise à prix est de... 15,000

Adjudication au samedi dix-neuf octobre mil huit cent soixante-douze à midi.

Etude de Me Charles DIDIER, avoué à Lyon, place de Lyon, n° 53.

Vente par licitation avec le concours des étrangers, devant le tribunal civil de Lyon, en un seul lot.

1. D'une maison, sise à Lyon, montée du Garillon, n° 11, ayant caves, rez-de-chaussée et quatre étages, avec cour et jardin, sur le derrière.

2. D'une autre maison, sise à Lyon, montée du Garillon, 23, ayant caves, rez-de-chaussée et trois étages, avec cour et jardin sur le derrière.

Revenu total des deux maisons, ci... 3,600

Mise à prix... 35,000

Adjudication au samedi dix-neuf octobre mil huit cent soixante-douze, à midi.

Nous, pour plus amples renseignements, s'adresser: 1. A Me Didier, avoué, place de Lyon, poursuivant; 2. Et à Me Nérard, avoué, rue de l'Hôtel-de-Ville, 89, colporteur.

Etude de Me LAVIROTTE, notaire à Lyon, place Morand, numéro 11.

VENTE à l'amiable, par licitation et aux enchères publiques: 1° De deux maisons contiguës situées à Lyon, rue Ney, numéro 80.

2° D'un vaste terrain servant actuellement de jeu de boules. Le tout, situé à Lyon, à l'angle de la rue Ney et de la rue Vauhan, a une contenance de 1,601 mètres carrés.

L'adjudication aura lieu en un seul lot, en l'étude et par le ministère de Me Lavirotte, notaire à Lyon, place Morand, numéro 11, dépositaire du cahier des charges.

Mise à prix: trente-cinq mille francs. On donnera toutes facilités pour le paiement.

Pour les renseignements ou pour traiter avec l'adjudication, s'adresser à Me Lavirotte, notaire à Lyon, place Morand, numéro 11, dépositaire du cahier des charges.

UN ALSACIEN d'âge mûr, demande une place de concierge. — Adresse: 42, rue de la République, au bureau du journal.

Etude de Me TERRAS, avoué à Lyon, rue de la Bourse, 39, successeur de Me Andrieux.

AVIS Aux termes d'une ordonnance de référé, du vingt août mil huit cent soixante-douze, Me Terras, avoué, a été nommé séquestre judiciaire de dame Antoinette Grillet, veuve du sieur Pierre Thollet, rentière, demeurant à Lyon, rue des Prêtres, numéro 8, à l'effet de recevoir les sommes revenant à cette dernière et en faire la répartition aux créanciers; En conséquence toutes les personnes intéressées sont invitées à produire leurs titres de créances aux mains de Me Terras, avoué, dans le délai de dix jours sous peine de forclusion.

Pour avis: Terras, avoué.

VENTE JUDICIAIRE Le samedi douze octobre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, à Lyon, place Saint-Pothin, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets saisis consistant en: une machine avec scie mécanique, divers tours et scies, établis, forges, soufflet, enclume, outils de tourneur-mécanicien, etc.

Inutile de se présenter sans d'avocelles références. S'adresser au bureau du journal.

ALSAE-LORRAINE Agence de publicité A. Jourdain A MULHOUSE

INSERTIONS au prix du tarif de clique feuille. VENTE ET ACHAT de fonds de commerce. (A. J. 694.) 3806

A VENDRE L'IMMEUBLE situé à Lyon, quai de Pierre-Scize, numéro 15, et montée du Grillon.

Composé: 1. d'une maison d'habitation, ayant caves voûtées, magasins au rez-de-chaussée, appartements au premier, deuxième et troisième étages, agencés confortablement; 2. A la suite: d'un vaste bâtiment propre à recevoir toutes sortes d'entrepôts ou usines. — Grande terrasse et hangars au-dessus.

3. Et de la propriété de sources abondantes et intarissables. Le tout occupé une superficie d'environ mille mètres carrés.

Aux PHARMACIENS SANS EMPLOI On demande un pharmacien ayant son diplôme et pouvant disposer de quelques heures par semaine. Ecrite franco les propositions à M. V. Fournier, 14, rue Confort, Lyon.

ON DEMANDE pour un magasin de détail un demoiselle qui serait nourrie et logée dans la famille. Inutile de se présenter sans d'avocelles références. S'adresser au bureau du journal.

ALSAE-LORRAINE Agence de publicité A. Jourdain A MULHOUSE

INSERTIONS au prix du tarif de clique feuille. VENTE ET ACHAT de fonds de commerce. (A. J. 694.) 3806

A céder FABRIQUE d'acide tartrique et de belle d'acide d'acide de toute espèce. Centre d'un pays vignoble, station de chemin de fer sur une route départementale, et bordée d'une rivière. — Puits intarissables. Outillage complet, en pleine activité. — Prix: 55,000 francs. — Agence Boutillier-Demoutière, 94, boulevard Sébastopol, Paris. 4170

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE Chemin de Caluire, 50, Lyon, près la gare de Caluire. Cours spéciaux pour les jeunes enfants. Classes latines jusqu'à la 4e. Étude complète de l'anglais et de l'allemand. — Pour les renseignements, s'adresser à MM. BEIRNAY, directeurs. 4105

EAU DENTIFRICE ANATHERINE DE DOCTEUR G. POPP MÉDECIN-DENTISTE DE LA COUR IMP. ROY. D'AUTRICHE A VIENNE Breveté en Angleterre, en Autriche, et en France. Guérit instantanément les maux de dents les plus violents et nettoie parfaitement les dents, même dans le cas où le tartre commence à s'y accumuler; elle rend aux dents leur couleur naturelle, blanchit l'émail, empêche la corruption des gencives et est un moyen sûr d'apaiser les douleurs provenant des dents creuses ou cariées, purifie l'haleine; guérit les maux de dents rhumatismaux, raffraîchit les dents ébranlées, effaçant les gencives de saigner au moindre contact d'une brosse à dent. — Flacons: 4 fr. et 2 fr. 50 A Lyon, pharmacie SIMON, rue de Lyon, 87.

Expéditions par correspondance S'adresser à M. TOUSSAINT, ch. RUE PIZAY, 12, au 1er étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

TARNAVASSI pharmacien, 6

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41 A LOUER en totalité ou en partie UN WASTE LOCAL au centre des affaires AYANT 17 CROISÉES DE FACADE AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL S'y adresser 41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

BOURSE DE PARIS — Mercredi 9 Octobre (de midi 1/2 à 3 h.) Table with columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market data.

BOURSE DE LYON — Jeudi 10 Octobre (de 11 h. à midi 1/2). Table with columns for RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market data.

BULLETIN FINANCIER Table with columns for various financial news, market reports, and company information.